



Le rôle des politiques publiques en économie sociale

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Direction de l'entrepreneuriat collectif

Série webinaire de l'Association des économistes québécois (ASDEQ)

15 novembre 2023

Votre
gouvernement 

Québec 

Plan de la présentation

- Loi sur l'économie sociale
- Particularités des entreprises d'économie sociale
- Rôle des politiques publiques
- Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2020-2025

Loi sur l'économie sociale

- Loi adoptée en 2013
- Accès des entreprises d'économie sociale (EES) aux mesures et programmes des ministères et organismes
- Engagement gouvernemental de faire un plan d'action en économie sociale et de le réviser tous les cinq ans*
 - Développement et promotion de l'économie sociale au Québec
 - Plan élaboré par le gouvernement, après consultation des deux interlocuteurs privilégiés en économie sociale (Chantier de l'économie sociale et Conseil québécois de la coopération et de la mutualité)

* Report possible de l'exercice de révision d'au maximum deux ans

Particularités des entreprises d'économie sociale

- Recherche de la viabilité financière pour réaliser leur finalité sociale, laquelle est de répondre aux besoins de leurs membres ou de leur collectivité (pas de maximisation des profits)
- Propriété collective – gouvernance collective – création de richesse collective
- Modèle d'entreprises moins connu : coopératives, mutuelles et OBNL avec des activités marchandes (11 200 EES au Québec en 2016)

Rôle des politiques publiques

- Accessibilité des EES aux mesures et aux programmes réguliers des ministères et organismes, par exemple :
 - Rendre admissibles les EES (coopératives et OBNL en économie sociale) aux programmes d'aide aux entreprises
 - Ajuster les critères pour tenir compte de leurs particularités
 - Offrir des taux d'aide majorés ou d'autres bonifications
- Les programmes du MEIE
<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheque/programmes>

Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2020-2025

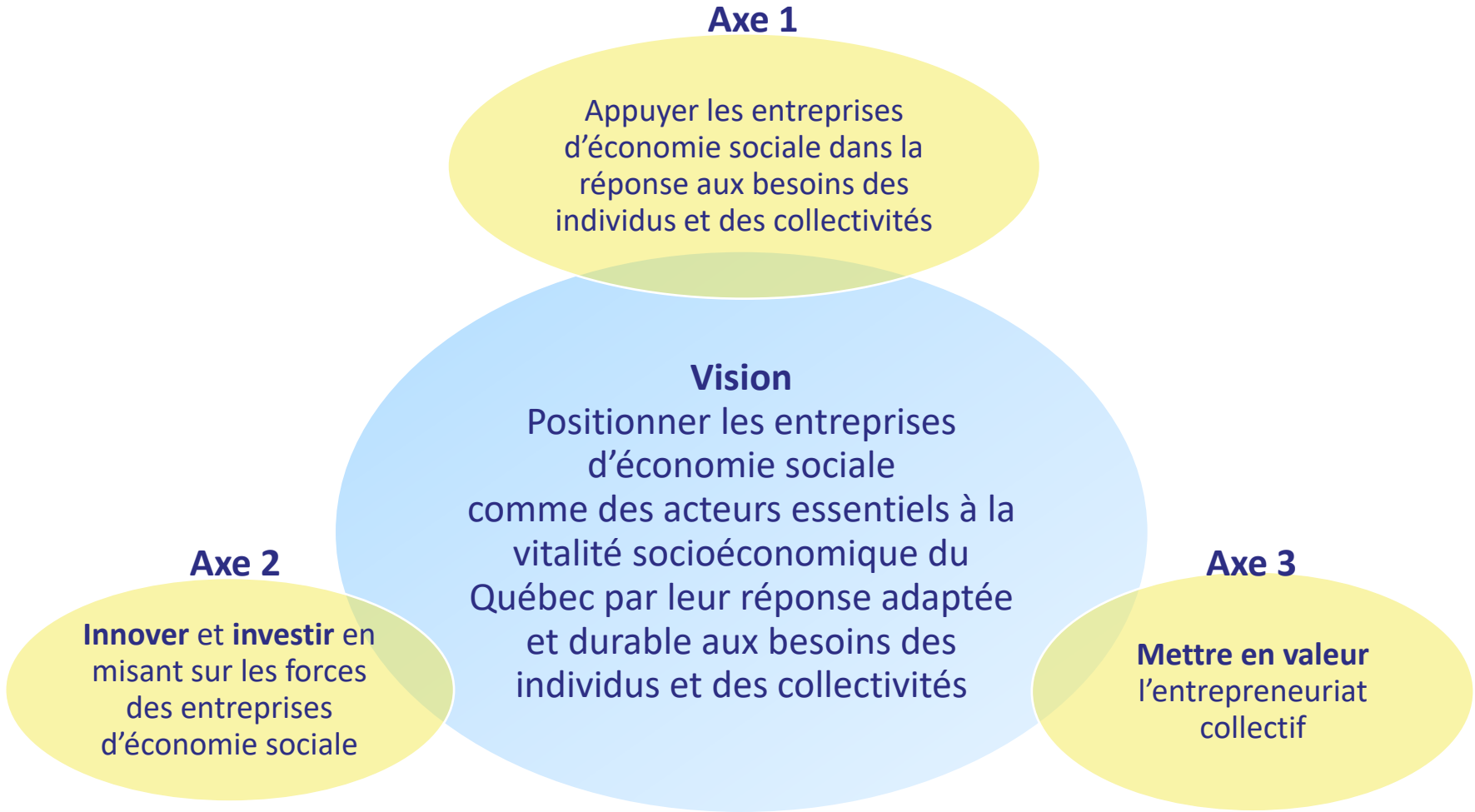
- Consultations à toutes les étapes de l'élaboration
 - **Table des partenaires en économie sociale** : grands partenaires nationaux, régionaux et locaux en économie sociale
 - **Comité interministériel** : plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes
- Consultations en ligne et en présentiel
 - Près de 200 personnes et organisations intéressées par l'économie sociale

Cibles du PAGES 2020-2025

- Un plan d'action (25 mesures) complémentaire aux autres interventions gouvernementales pour les entreprises



Vision et axes d'intervention



Mesures axe 1

Renforcer le continuum de services d'accompagnement

- Financement des activités d'accompagnement des partenaires
 - Pôles d'économie sociale (émergence, valorisation de l'économie sociale, etc.)
 - Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et fédérations sectorielles (démarrage et suivi de coopératives) – Entente de partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)
 - Projets-pilotes d'émergence d'EES et de démarrage/suivi des OBNL en économie sociale (CDRQ et pôles)
 - Accompagnement adapté aux EES des communautés d'expression anglaise à la CDRQ (mesure du SRQEA)
- Accompagnement spécialisé – frais de consultants des EES (INNOGEC–Relance) et INNOGEC–Régulier

Mesures axe 1 (suite)



Accentuer la reprise collective d'entreprises

- Frais de consultants pour les études pour les cédants et les groupes de repreneurs (Programme de soutien à la reprise collective)
- Financement de projets de reprise collective (prêts pour l'achat)
- Évaluation de la faisabilité de créer un fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective

Intensifier le développement de secteurs stratégiques

- Concertation et plans d'action pour le développement de secteurs stratégiques en entrepreneuriat collectif
- Formation des préposés d'aide à domicile dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (avec le MESS et la CPMT)

Mesures axe 2

Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes

- Projets innovants de mutualisation de ressources et d'activités
- Accompagnement de cohortes d'EES dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables (Fonds Écoleader)

Stimuler la capitalisation et l'investissement

- Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (prêts)
- Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (subvention pour l'achat, la construction et la rénovation de bâtiments)
- Fiducie du Chantier de l'économie sociale (prêts en capital patient)
- Réseau d'investissement social du Québec (outils financiers à la relance)
- Expérimentation d'outils de financement participatif (obligations communautaires et parts privilégiées)

Mesures axe 3

Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif

- Chantier de l'économie sociale (promotion, concertation, partenariats, etc.)
- Emplois d'été et apprentissage de l'entrepreneuriat collectif (Fonds étudiants)
- Sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement auprès des EES

Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances

- Portrait statistique de l'économie sociale 2022
- Cadre de référence gouvernemental pour la qualification des EES aux mesures et aux programmes
- Organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (liaison et transfert)
- Centre d'excellence en ES pour les communautés d'expression anglaise (SRQEA)
- Rayonnement international de l'expertise québécoise en ES (MRIF)

Référence pour le PAGES 2020-2025

- Sommaire du plan d'action
- Plan d'action détaillé

[Plan d'action gouvernemental en économie sociale \(PAGES\) |
Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Conclusion

- Une contribution reconnue des EES au développement socioéconomique des collectivités au Québec
- Des caractéristiques particulières (finalité sociale, gestion démocratique, propriété et création de richesse collectives) qui justifient des interventions spécifiques
- Des politiques publiques adaptées
 - Plan d'action gouvernemental préparé en consultant les partenaires en économie sociale
 - Admissibilité ou bonifications des programmes réguliers



Merci!

